



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2021

Date de convocation : mercredi 30 juin 2021

Délibération n° CC_2021_129
Nomenclature : 5.3.5

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 47

Votants : 59

Pouvoirs :

M. Jean-Luc FOURRE à M. Eric PANNAUD, Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER, M. Thierry BARON à Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre DIETZ, M. Philippe CREACHCADEC à Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Charles DELCROIX à Mme Véronique CAMBON, M. François EHLINGER à M. Bruno DRAPRON, M. Jean-Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLLET à M. Philippe ROUET, Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN à M. Alexandre GRENOT, M. Patrick PAYET à M. Pierre-Henri JALLAIS

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : EAU 17 - Désignation d'un représentant

Le 6 juillet 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à l'Espace Multipôles de Saint Georges des Coteaux, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Michel ROUX, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Jean-Michel MELLIER, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAU, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Véronique TORCHUT, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Pierre HERVE, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Sylvie CHURLAUD, Mme Mireille ANDRE, Mme Florence BETIZEAU, M. Laurent DAVIET, M. Pierre MAUDOUX

Secrétaire de séance : M. Michel ROUX

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que, dans le cadre de l'exercice des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 », la CDA de Saintes est membre du syndicat mixte EAU 17.

La CDA est représentée au sein du comité syndical par 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants.

Les représentants ci-dessous ont été désignés par le conseil communautaire le 30 juillet 2020 :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Fabrice BARUSSEAU	Florence BETIZEAU
Philippe CHASSERIEAU	Renée BENCHIMOL-LAURIBE
Charlotte TOUSSAINT	Pierre RENAULT
François EHLINGER	Isabelle COSSON
Bruno DRAPRON	Patrick ANTIER
Francis GRELLIER	Pascal PELLERIN
Jean-Luc MARCHAIS	Pascal TORCHUT
Joseph DE MINIAU	Emmanuel MACHEFERT
Jacki RAGONNEAUD	Astride JOLIBOIS
Ludovic MOULINEAU	Laurent WOZNIEZKO
Pascal GARRET	Raphaël BRUNETTI

Le 4 février 2021, le Conseil d'Etat a procédé à l'annulation des opérations électorales du 15 mars 2020 à Thénac mettant, par conséquent, un terme au mandat de conseiller municipal de Monsieur Ludovic MOULINEAU.

Suite aux élections municipales et communautaires qui ont eu lieu le 11 avril 2021 à THENAC, Monsieur Ludovic MOULINEAU est à nouveau conseiller municipal et peut à nouveau siéger au sein du Comité Syndical du Syndiat EAU 17.

Après en avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1,

Vu la décision n°443446 du Conseil d'Etat en date du 4 février 2021 procédant à l'annulation des opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2020 à Thénac,

Vu les élections municipales et communautaires qui se sont déroulées sur la commune de Thénac le 11 avril 2021 et les résultats proclamés à l'issue de ces élections,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021 et notamment l'article 6, I, 8°) « Eau » et 9°) « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 »,

Vu les statuts du syndicat mixte fermé dénommé « Eau 17 » annexés à l'arrêté préfectoral en date du 31 octobre 2019 portant modification des statuts du syndicat EAU 17, et notamment son article 10,

Vu la délibération n°2020-164 du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant désignation des représentants de la CDA de Saintes au sein d'EAU 17,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saintes est représentée au sein du Comité Syndical d'EAU 17 par 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants, issus de candidatures parmi les délégués communautaires et les conseillers municipaux des communes membres de la CDA,

Considérant que les représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Comité Syndical d'EAU 17 ont été désignés par le Conseil Communautaire par délibération n°2020-164 du 30 juillet 2020.

Considérant que suite aux élections municipales et communautaires qui se sont déroulées le 11 avril 2021 à THENAC, Monsieur Ludovic MOULINEAU est de nouveau conseiller municipal,

Considérant qu'il est proposé la candidature de Monsieur Ludovic MOULINEAU comme délégué titulaire au sein du Comité Syndical d'EAU 17,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de désigner Monsieur Ludovic MOULINEAU comme délégué titulaire au sein du Comité Syndical d'EAU 17.
- de charger Monsieur le Président de la notification de la présente délibération au Syndicat Mixte EAU 17.

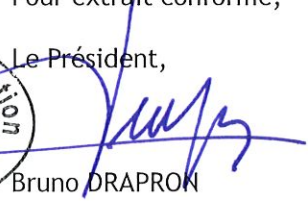
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :


Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : 59
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 56

Le Conseil Communautaire, à l'issue du scrutin,

PROCLAME, à la majorité absolue des suffrages, Monsieur Ludovic MOULINEAU délégué titulaire au sein du Comité Syndical d'EAU 17 comme proposé ci-dessus et charge Monsieur le Président de la notification de la présente délibération au Syndicat Mixte EAU 17 par 56 bulletins pour.

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.